



PERMANENCE CIP- ENTRETIEN DU JEUDI

Centre d'information sur la Prévention des difficultés des Entreprises.

Vous faites face à des retards de paiement, une baisse de chiffre d'affaires ou la perte d'un client important ? Ces difficultés peuvent souvent mener une entreprise à sa perte, si elles sont niées ou mal anticipées par son dirigeant.

Ne laissez pas le doute s'installer. Réagissez dès les premiers signaux !

CONTENU DE LA PRESTATION

- Anticiper les difficultés
- Evaluer la situation
- Etre écouté
- S'informer pour rebondir



Un RDV de 45 minutes

Un trio d'expert : un expert-comptable, un avocat et un ancien juge.



Cible : Chef d'entreprise, individuel ou société (hors association et particulier).



Permanence le jeudi après-midi 1 fois par mois.

1^{er} semestre 2021

21 janvier - 18 février - 18 mars- 22 avril - 20 mai - 24 juin - 22 juillet



Gratuit

⇒ L'ENGAGEMENT DE LA CCI

LES + DE LA CCI

- Un suivi personnalisé, confidentiel
- La mobilisation de solutions adaptées à votre entreprise